

**LEGISLATIVE ASSEMBLY
OF
YUKON**

Second Session of the
Thirty-fourth Legislative Assembly

**ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE DU
YUKON**

Deuxième session de la
Trente-quatrième Assemblée
législative

BILL NO. 29

**MISCELLANEOUS STATUTE LAW
AMENDMENT ACT, 2019 ACT**

PROJET DE LOI N° 29

LOI CORRECTIVE DE 2019

First Reading:

Second Reading:

Committee of the Whole:

Third Reading:

Assented to:

Première lecture :

Deuxième lecture :

Comité plénier :

Troisième lecture :

Date de sanction :

MISCELLANEOUS STATUTE LAW

LOI CORRECTIVE DE 2019

AMENDMENT ACT, 2019

EXPLANATORY NOTE

This enactment corrects editorial errors, removes out-dated provisions and makes other minor changes to ensure that the Acts operate as intended.

This enactment makes technical amendments to the following Acts:

1. Building Standards Act
2. Canadian Council for Donation and Transplantation Indemnification Act
3. Cannabis Control and Regulation Act
4. Care Consent Act
5. Chartered Professional Accountants Act
6. Child and Family Services Act
7. Condominium Act, 2015
8. Court Security Act
9. Crime Prevention and Victim Services Trust Act
10. Elections Act
11. Environment Act
12. Executions Act
13. Financial Administration Act
14. Health Act
15. Health Information Privacy and Management Act
16. Health Professions Act
17. Hospital Act
18. Income Tax Act
19. Insurance Act
20. Interpretation Act
21. Land Titles Act, 2015
22. Lands Act
23. Legal Profession Act, 2017
24. Legislative Assembly Act
25. Motor Vehicles Act
26. Occupational Health and Safety Act
27. Oil and Gas Act
28. Personal Property Security Act
29. Public Interest and Disclosure of Wrongdoing Act
30. Securities Act
31. Smoke-Free Places Act
32. Student Financial Assistance Act, 2016
33. Summary Convictions Act

NOTE EXPLICATIVE

Le présent texte est destiné à corriger des erreurs de rédaction, supprimer des dispositions désuètes et effectuer d'autres changements mineurs afin d'assurer une application de ces lois conforme à leur objet.

Le présent texte apporte des modifications de forme aux lois suivantes :

1. Loi sur les normes de construction
2. Loi sur l'indemnisation du conseil national sur le don et la transplantation
3. Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis
4. Loi sur le consentement aux soins
5. Loi sur les comptable professionnels agréés
6. Loi sur les services à l'enfance et à la famille
7. Loi de 2015 sur les condominiums
8. Loi sur la sécurité dans les tribunaux
9. Loi sur le fonds pour la prévention du crime et les services aux victimes
10. Loi sur les élections
11. Loi sur l'environnement
12. Loi sur l'exécution forcée
13. Loi sur la gestion des finances publiques
14. Loi sur la santé
15. Loi sur la protection et la gestion des renseignements médicaux
16. Loi sur les professions de la santé
17. Loi sur les hôpitaux
18. Loi de l'impôt sur le revenu
19. Loi sur les assurances
20. Loi d'interprétation
21. Loi de 2015 sur les titres de bien-fonds
22. Loi sur les terres
23. Loi de 2017 su la profession d'avocat
24. Loi sur l'Assemblée législative
25. Loi sur les véhicules automobiles
26. Loi sur la santé et la sécurité au travail
27. Loi sur le pétrole et le gaz
28. Loi sur les sûretés mobilières
29. Loi sur la divulgation d'actes répréhensibles dans l'intérêt public
30. Loi sur les valeurs mobilières

- 34. Territorial Court Act
- 35. Wildlife Act
- 36. Workers' Compensation Act
- 37. Yukon College Act

- 31. Loi sur les endroits sans fumée
- 32. Loi de 2016 sur l'aide financière aux étudiants
- 33. Loi sur les poursuites par procédure sommaire
- 34. Loi sur la Cour territoriale
- 35. Loi sur la faune
- 36. Loi sur les accidents du travail
- 37. Loi sur le Collège du Yukon

BILL NO. 29

Thirty-fourth Legislative Assembly

Second Session

MISCELLANEOUS STATUTE LAW AMENDMENT ACT, 2019

The Commissioner of Yukon, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly, enacts as follows:

Building Standards Act

1(1) This section amends the *Building Standards Act*.

(2) In the English version of section 1

(a) in the definition "building", the expression "building means a building as defined" is replaced with the expression "building" means a building as defined"; and

(b) the definition "building code" is moved to immediately before the definition "construct".

(3) In the English version of paragraph 8(c), the expression "was issued;" is replaced with the expression "was issued; or".

Canadian Council for Donation and Transplantation Indemnification Act

2 In the French version of subsection 1(1) of the *Canadian Council for Donation and Transplantation Indemnification Act*, the expression "ministre de la Santé et des Services sociaux" is replaced with the expression "ministre de la Santé et des Affaires sociales".

PROJET DE LOI N° 29

Trente-quatrième Assemblée
législative

Deuxième session

LOI CORRECTIVE DE 2019

La Commissaire du Yukon, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Loi sur les normes de construction

1(1) Le présent article modifie la *Loi sur les normes de construction*.

(2) La version anglaise de l'article 1 est modifiée

(a) en remplaçant, dans la définition « building », l'expression « "building means a building as defined" » par l'expression « "building" means a building as defined »;

(b) en déplaçant la définition « building code » pour qu'elle soit immédiatement avant la définition « construct ».

(3) La version anglaise de l'alinéa 8(c) est modifiée en remplaçant l'expression « was issued; » par l'expression « was issued; or ».

Loi sur l'indemnisation du Conseil national sur le don et la transplantation

2 La version française du paragraphe 1(1) de la *Loi sur l'indemnisation du Conseil national sur le don et la transplantation* est modifiée en remplaçant l'expression « ministre de la Santé et des Services sociaux » par « ministre de la Santé et des Affaires sociales ».

Cannabis Control and Regulation Act

3 In the English version of paragraph 32(1)(c) of the *Cannabis Control and Regulation Act*, the expression “an objection;” is replaced with the expression “an objection; and”.

Care Consent Act

4 In the French version of the *Care Consent Act*, the expression “Conseil d'examen de la capacité du consentement” is replaced with the expression “Conseil d'examen de la capacité et du consentement” wherever it occurs.

Chartered Professional Accountants Act

5 In section 1 of the English version of the *Chartered Professional Accountants Act*, the definition “investigation” is moved to immediately before the definition “investigator”.

Child and Family Services Act

6 In the English version of the heading before section 9.1 of the *Child and Family Services Act*, the expression “*Privancy*” is replaced with the expression “*Privacy*”.

Condominium Act, 2015

7 In the *Condominium Act, 2015*, the expression “*Land Titles Act*” is replaced with the expression “*Land Titles Act, 2015*” wherever it occurs.

Court Security Act

8 In section 1 of the English version of the *Court Security Act*, in the definition “prohibited item”, the expression “« *articles*”

Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis

3 La version anglaise de l'alinéa 32(1)c) de la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis* est modifiée en remplaçant l'expression « an objection; » par « an objection; and ».

Loi sur le consentement aux soins

4 La version française de la *Loi sur le consentement aux soins* est modifiée en remplaçant chaque occurrence de l'expression « Conseil d'examen de la capacité du consentement » par l'expression « Conseil d'examen de la capacité et du consentement ».

Loi sur les comptables professionnels agréés

5 La version anglaise de l'article 1 de la *Loi sur les comptables professionnels agréés* est modifiée en déplaçant la définition « investigation » pour qu'elle soit immédiatement avant la définition « investigator ».

Loi sur les services à l'enfance et à la famille

6 L'intertitre précédant l'article 9.1 de la version anglaise de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* est modifié en remplaçant l'expression « *Privancy* » par l'expression « *Privacy* ».

Loi de 2015 sur les condominiums

7 La *Loi de 2015 sur les condominiums* est modifiée en remplaçant chaque occurrence de l'expression « *Loi sur les titres de biens-fonds* » par l'expression « *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* ».

Loi sur la sécurité dans les tribunaux

8 La version anglaise de l'article 1 de la *Loi sur la sécurité dans les tribunaux* est modifiée en remplaçant, dans la définition

interdits »” is replaced with the expression “« *article interdit* »”.

Crime Prevention and Victim Services Trust Act

9 In section 8 of the English version of the *Crime Prevention and Victim Services Trust Act*, the expression “to Minister of Justice” is replaced with the expression “to the Minister of Justice”.

Elections Act

10(1) This section amends the *Elections Act*.

(2) In subsection 99(1) of the French version, the expression “moins de 25 électeurs” is replaced with the expression “au plus 25 électeurs”.

(3) In subsection 214(4) of the French version, the expression “Est réputé représentant au scrutin du candidat au sens de la présente loi et est habilité” is replaced with the expression “Est réputée représentant au scrutin du candidat au sens de la présente loi et est habilitée”.

(4) In subsection 410(1), the expression “paragraph 408(1)(b), or a retired judge appointed under paragraph 408(1)(a),” is replaced with the expression “paragraph 408(1)(c), or a retired judge appointed under paragraph 408(1)(b),”.

Environment Act

11 In paragraph 172(d) of the *Environment Act*, the expression “section 94, 95” is replaced with the expression “section 97”.

Executions Act

12 In section 22 of the *Executions Act*,

« prohibited item », l’expression « « *articles interdits* » » par l’expression « « *article interdit* » ».

Loi sur le fonds pour la prévention du crime et les services aux victimes

9 La version anglaise de l’article 8 de la *Loi sur le fonds pour la prévention du crime et les services aux victimes* est modifiée en remplaçant l’expression « to Minister of Justice » par l’expression « to the Minister of Justice ».

Loi sur les élections

10(1) Le présent article modifie la *Loi sur les élections*.

(2) La version française du paragraphe 99(1) est modifiée en remplaçant l’expression « moins de 25 électeurs » par l’expression « au plus 25 électeurs ».

(3) La version française du paragraphe 214(4) est modifiée en remplaçant l’expression « Est réputé représentant au scrutin du candidat au sens de la présente loi et est habilité » par l’expression « Est réputée représentant au scrutin du candidat au sens de la présente loi et est habilitée ».

(4) Le paragraphe 410(1) est modifié en remplaçant l’expression « l’alinéa 408(1)b) ou un juge à la retraite nommé en vertu de l’alinéa 408(1)a) » par l’expression « l’alinéa 408(1)c) ou un juge à la retraite nommé en vertu de l’alinéa 408(1)b) ».

Loi sur l’environnement

11 L’alinéa 172d) de la *Loi sur l’environnement* est modifié en remplaçant l’expression « articles 94, 95 » par l’expression « articles 97 ».

Loi sur l’exécution forcée

12 L’article 22 de la *Loi sur l’exécution*

the expression “under section 119 of the *Land Titles Act*” is replaced with the expression “under section 156 of the *Land Titles Act, 2015*”.

Financial Administration Act

13(1) This section amends the *Financial Administration Act*.

(2) In the English version of subsection 1(1), in the definition “public officer”, the expression “Minister” is replaced with the expression “minister”.

(3) In the English version of section 3, the expression “Ministers” is replaced with the expression “ministers” wherever it occurs.

(4) In the English version of subsection 6(2), the expression “Each Minister” is replaced with the expression “Each minister”.

(5) In the English version of section 14.01, the expression “minister” is replaced with the expression “Minister” wherever it occurs.

Health Act

14(1) This section amends the *Health Act*.

(2) In the French version of subsection 2(3), the expression “ministère de la Santé et des Services sociaux” is replaced with the expression “ministère de la Santé et des Affaires sociales”.

(3) In the French version of subsection 3(1), the expression “ministère de la Santé et des Services sociaux” is replaced with the expression “ministère de la Santé et des Affaires sociales”.

forcée est modifié en remplaçant l’expression « en application de l’article 119 de la *Loi sur les titres de biens-fonds* » par l’expression « en application de l’article 156 de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* ».

Loi sur la gestion des finances publiques

13(1) Le présent article modifie la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

(2) La version anglaise du paragraphe 1(1) est modifiée en remplaçant, dans la définition « public officer », l’expression « Minister » par l’expression « minister ».

(3) La version anglaise de l’article 3 est modifiée en remplaçant chaque occurrence de l’expression « Ministers » par l’expression « ministers ».

(4) La version anglaise du paragraphe 6(2) est modifiée en remplaçant l’expression « Each Minister » par l’expression « Each minister ».

(5) La version anglaise de l’article 14.01 est modifiée en remplaçant chaque occurrence de l’expression « minister » par l’expression « Minister ».

Loi sur la santé

14(1) Le présent article modifie la *Loi sur la santé*.

(2) La version française du paragraphe 2(3) est modifiée en remplaçant l’expression « ministère de la Santé et des Services sociaux » par l’expression « ministère de la Santé et des Affaires sociales ».

(3) La version française du paragraphe 3(1) est modifiée en remplaçant l’expression « ministère de la Santé et des Services sociaux » par l’expression « ministère de la Santé et des Affaires sociales ».

Health Information Privacy and Management Act

15(1) This section amends the *Health Information Privacy and Management Act*.

(2) In the French version of subsection 2(1), in the definition “ministère”, the expression “ministère de la Santé et des Services sociaux” is replaced with the expression “ministère de la Santé et des Affaires sociales”.

(3) In the French version of subsection 91(3), the expression “ministère de la Santé et des Services sociaux” is replaced with the expression “ministère de la Santé et des Affaires sociales”.

Health Professions Act

16(1) This section amends the *Health Professions Act*.

(2) In the French version of subsection 3(1)

(a) in paragraph (k), the expression “patique” is replaced with the expression “pratique”; and

(b) in subparagraph (q)(i), the expression “préperiodiques” is replaced with the expression “périodiques”.

(3) In paragraph 27(1)(f), the expression “paragraph 3(t)” is replaced with the expression “paragraph 3(1)(t)”.

(4) In the French version of the heading before section 43, the expression “Suspension” is replaced with the expression “Injonction”.

(5) In the French version of subsection 43(1), the expression “suspension” is replaced with the expression “injonction”.

Loi sur la protection et la gestion des renseignements médicaux

15(1) Le présent article modifie la *Loi sur la protection et la gestion des renseignements médicaux*.

(2) La version française du paragraphe 2(1) est modifiée en remplaçant, dans la définition « ministère », l’expression « ministère de la Santé et des Services sociaux » par l’expression « ministère de la Santé et des Affaires sociales ».

(3) La version française du paragraphe 91(3) est modifiée en remplaçant l’expression « ministère de la Santé et des Services sociaux » par l’expression « ministère de la Santé et des Affaires sociales ».

Loi sur les professions de la santé

16(1) Le présent article modifie la *Loi sur les professions de la santé*.

(2) La version française du paragraphe 3(1) est modifiée

a) à l’alinéa k), en remplaçant l’expression « patique » par l’expression « pratique »;

b) au sous-alinéa q)(i), en remplaçant l’expression « préperiodiques » par l’expression « périodiques ».

(3) L’alinéa 27(1)f) est modifié en remplaçant l’expression « l’alinéa 3(t) » par l’expression « l’alinéa 3(1)t) ».

(4) L’intertitre précédant la version française de l’article 43 est modifié en remplaçant l’expression « Suspension » par l’expression « Injonction ».

(5) La version française du paragraphe 43(1) est modifiée en remplaçant l’expression « suspension » par l’expression « injonction ».

Hospital Act

17 In subsection 11(3) of the *Hospital Act*, the expression “subsection (1)” is replaced with the expression “subsection (2)”.

Income Tax Act

18 In the English version of subsection 13(1) of the *Income Tax Act*, in the definition “certified investment”, the expression “an prospective qualified investment” is replaced with the expression “a prospective qualified investment”.

Insurance Act

19 In the English version of subsection 15(1) of the *Insurance Act*, the expression “superintendent” is replaced with the expression “superintendent”.

Interpretation Act

20 In subsection 21(1) of the *Interpretation Act*

(a) the definition “denture technician” is repealed;

(b) in the definition “land titles office”, the expression “*Land Titles Act*” is replaced with the expression “*Land Titles Act, 2015*”; and

(c) the following definition is added in alphabetical order:

“denturist” has the same meaning as in the *Denturists Act*; « *denturologiste* ».

Land Titles Act, 2015

21(1) This section amends the *Land Titles Act, 2015*.

(2) In the English version of paragraph 51(1)(a), the expression

Loi sur les hôpitaux

17 Le paragraphe 11(3) de la *Loi sur les hôpitaux* est modifié en remplaçant l’expression « paragraphe (1) » par l’expression « paragraphe (2) ».

Loi de l’impôt sur le revenu

18 La version anglaise du paragraphe 13(1) de la *Loi sur l’impôt sur le revenu* est modifiée en remplaçant, dans la définition « certified investment », l’expression « an prospective qualified investment » par l’expression « a prospective qualified investment ».

Loi sur les assurances

19 La version anglaise du paragraphe 15(1) de la *Loi sur les assurances* est modifiée en remplaçant l’expression « superintendent » par l’expression « superintendent ».

Loi d’interprétation

20 Le paragraphe 21(1) de la *Loi d’interprétation* est modifié

a) en abrogeant la définition « denturologue »;

b) en remplaçant, dans la définition « bureau des titres de biens-fonds », l’expression « *Loi sur les titres de biens-fonds* » par l’expression « *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* »;

c) en ajoutant, en ordre alphabétique, la définition qui suit :

« denturologue » S’entend au sens de la *Loi sur les denturologistes*. “denturist”.

Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds

21(1) Le présent article modifie la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds*.

(2) La version anglaise de l’alinéa 51(1)a) est modifiée en

“Government of the Yukon” is replaced with the expression “Government of the Yukon”.

(3) In the English version of subsection 105(1), the expression “the register may register” is replaced with the expression “the registrar may register”.

(4) In the French version of section 216, the expression “l’ancienne loi est abrogée” is replaced with the expression “L’ancienne loi est abrogée”.

Lands Act

22 In paragraph 2(1)(a) of the *Lands Act*, the expression “as defined in the *Territorial Lands (Yukon) Act*” is replaced with the expression “to which the *Territorial Lands (Yukon) Act* applies”.

Legal Profession Act, 2017

23 In the English version of section 1 of the *Legal Profession Act, 2017*, in paragraph (b) of the definition “financial institution”, the expression “that is member” is replaced with the expression “that is a member”.

Legislative Assembly Act

24(1) This section amends the *Legislative Assembly Act*.

(2) In the French version of section 3, the expression “la date de la prorogation” is replaced with the expression “la date de la fin de la prorogation”.

(3) In subsection 39(6), the expression “subsection (7)” is replaced with the expression “subsection (5)”.

(4) In the French version of subsection 51(1), the expression “leurs déplacement” is replaced with the expression “leurs déplacements”.

remplaçant l’expression « Government of the Yukon » par l’expression « Government of the Yukon ».

(3) La version anglaise du paragraphe 105(1) est modifiée en remplaçant l’expression « the register may register » par l’expression « the registrar may register ».

(4) La version française de l’article 216 est modifiée en remplaçant l’expression « l’ancienne loi est abrogée » par l’expression « L’ancienne loi est abrogée ».

Loi sur les terres

22 L’alinéa 2(1)a) de la *Loi sur les terres* est modifié en remplaçant l’expression « au sens de la *Loi du Yukon sur les terres territoriales* » par l’expression « auxquelles s’applique la *Loi du Yukon sur les terres territoriales* ».

Loi de 2017 sur la profession d’avocat

23 La version anglaise de l’article 1 de la *Loi de 2017 sur la profession d’avocat* est modifiée en remplaçant, à l’alinéa b) de la définition « financial institution », l’expression « that is member » par l’expression « that is a member ».

Loi sur l’Assemblée législative

24(1) Le présent article modifie la *Loi sur l’Assemblée législative*.

(2) La version française de l’article 3 est modifiée en remplaçant l’expression « la date de la prorogation » par l’expression « la date de la fin de la prorogation ».

(3) Le paragraphe 39(6) est modifié en remplaçant l’expression « paragraphe (7) » par l’expression « paragraphe (5) ».

(4) La version française du paragraphe 51(1) est modifiée en remplaçant l’expression « leurs déplacement » par l’expression « leurs déplacements ».

Motor Vehicles Act

25 In paragraph 255(7)(a) of the *Motor Vehicles Act*, the expression “disqualified under subsection (1)” is replaced with the expression “disqualified under subsection (2)”.

Occupational Health and Safety Act

26(1) This section amends the *Occupational Health and Safety Act*.

(2) In section 1, the definition “chief industrial safety officer” is amended by replacing the expression “designated by the board” with the expression “designated by the president of the board”.

(3) In section 1, the definition “chief mines safety officer” is amended by replacing the expression “designated by the Minister” with the expression “designated by the president of the board”.

(4) In section 1, the definition “director” is amended by replacing the expression “designated by the board” with the expression “designated by the president of the board”.

(5) In section 21, the expression “supplied by the Minister” is replaced with the expression “supplied by the president of the board”.

(6) In the English version of paragraph 44(1)(a), the expression “to a fine up to” is replaced with the expression “to a fine of up to”.

Oil and Gas Act

27(1) This section amends the *Oil and Gas Act*.

(2) In the French version of subsection 1(1), in the definition “titre d’aliénation”, the expression “terres

Loi sur les véhicules automobiles

25 L’alinéa 255(7)a) de la *Loi sur les véhicules automobiles* est modifié en remplaçant l’expression « en conformité avec ce paragraphe » par l’expression « en conformité avec le paragraphe (2) ».

Loi sur la santé et la sécurité au travail

26(1) Le présent article modifie la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

(2) L’article 1 est modifié en remplaçant, dans la définition « agent principal à la sécurité dans l’industrie », l’expression « par la Commission » par l’expression « par le président de la Commission ».

(3) L’article 1 est modifié en remplaçant, dans la définition « agent principal à la sécurité dans l’industrie minière » l’expression « par le ministre » par l’expression « par le président de la Commission ».

(4) L’article 1 est modifié en remplaçant, dans la définition « directeur », l’expression « par la Commission » par l’expression « par le président de la Commission ».

(5) L’article 21 est modifié en remplaçant l’expression « reçoit du ministre » par l’expression « reçoit du président de la Commission ».

(6) La version anglaise de l’alinéa 44(1)a) est modifiée en remplaçant l’expression « to a fine up to » par l’expression « to a fine of up to ».

Loi sur le pétrole et le gaz

27(1) Le présent article modifie la *Loi sur le pétrole et le gaz*.

(2) La version française du paragraphe 1(1) est modifiée en remplaçant, dans la définition « titre

pétrolifères et gazières” **is replaced with the expression** “terres pétrolifères et gazéifères”.

(3) In paragraph 34(4)(b), the expression “subsections 35(1) to (3)” **is replaced with the expression** “section 31.01”.

Personal Property Security Act

28(1) This section amends the *Personal Property Security Act*.

(2) In subsection 1(1)

(a) in the definition “registered”, the expression “*Land Titles Act*” **is replaced with the expression** “*Land Titles Act, 2015*”; and

(b) in the definition “registry access agreement”, the expression “*« contrat portant sur l'accès au réseau d'enregistrement »*” **is replaced with the expression** “*« contrat d'accès au réseau d'enregistrement »*”.

Securities Act

29 In the English version of subsection 1(1) of the *Securities Act*, in paragraph (b) of the definition “delegate of the Superintendent”, the expression “of that a person” **is replaced with the expression “of that person”.**

Smoke-Free Places Act

30 In the French version of paragraph 5(1)(c) of the *Smoke-Free Places Act*, the expression “partie d'un établissement sanitaire utilisé” **is replaced with the expression** “partie d'un établissement sanitaire utilisée”.

Student Financial Assistance Act, 2016

31 In the French version of section 24

d'aliénation », l'expression « terres pétrolifères et gazières » **par l'expression** « terres pétrolifères et gazéifères ».

(3) L'alinéa 34(4)b) est modifié en remplaçant l'expression « des paragraphes 35(1) à (3) » **par l'expression** « de l'article 31.01 ».

Loi sur les sûretés mobilières

28(1) Le présent article modifie la *Loi sur les sûretés mobilières*.

(2) Le paragraphe 1(1) est modifié

a) en remplaçant, dans la définition « enregistré », l'expression « *Loi sur les titres de biens-fonds* » **par l'expression** « *Loi sur les titres de biens-fonds, 2015* »;

b) en remplaçant, dans la définition « contrat portant sur l'accès au réseau d'enregistrement », l'expression « contrat portant sur l'accès au réseau d'enregistrement » **par l'expression** « contrat d'accès au réseau d'enregistrement ».

Loi sur les valeurs mobilières

29 La version anglaise du paragraphe 1(1) de la *Loi sur les valeurs mobilières* est modifiée en remplaçant, à l'alinéa b) de la définition « delegate of the Superintendent », l'expression « of that a person » **par l'expression « of that person ».**

Loi sur les endroits sans fumée

30 La version française de l'alinéa 5(1)c) de la *Loi sur les endroits sans fumée* est modifiée en remplaçant l'expression « partie d'un établissement sanitaire utilisé » **par l'expression** « partie d'un établissement sanitaire utilisée ».

Loi de 2016 sur l'aide financière aux étudiants

31 La version française de l'article 24

of the *Student Financial Assistance Act, 2016*, the expression “disposition” is replaced with the expression “dispositions”.

Summary Convictions Act

32(1) This section amends the *Summary Convictions Act*.

(2) In the English version of subsection 2.04(2), the expression “for which that enforcement officer” is replaced with the expression “that the enforcement officer”.

(3) In subsection 26.02(5), the expression “section 22.4” is replaced with the expression “section 26.05”.

Territorial Court Act

33 In the French version of subsection 54(1) of the *Territorial Court Act*, the expression “fonctions administrative” is replaced with the expression “fonctions administratives”.

Wildlife Act

34 In the French version of subparagraph 192(1)(bb)(ii) of the *Wildlife Act*, the expression “d’animaux sauvage” is replaced with the expression “d’animaux sauvages”.

Workers’ Compensation Act

35(1) This section amends the *Workers’ Compensation Act*.

(2) In subsection 78(4), the expression “established by the board of directors” is repealed.

(3) In subsections 98(5) and (6), the expression “Minister” is replaced with the expression “Commissioner in Executive Council”.

de la *Loi de 2016 sur l’aide financière aux étudiants* est modifiée en remplaçant l’expression « disposition » par l’expression « dispositions ».

Loi sur les poursuites par procédure sommaire

32(1) Le présent article modifie la *Loi sur les poursuites par procédure sommaire*.

(2) La version anglaise du paragraphe 2.04(2) est modifiée en remplaçant l’expression « for which that enforcement officer » par l’expression « that the enforcement officer ».

(3) Le paragraphe 26.02(5) est modifié en remplaçant l’expression « l’article 22.4 » par l’expression « l’article 26.05 ».

Loi sur la Cour territoriale

33 La version française du paragraphe 54(1) de la *Loi sur la Cour territoriale* est modifiée en remplaçant l’expression « fonctions administrative » par l’expression « fonctions administratives ».

Loi sur la faune

34 La version française du sous-alinéa 192(1)(bb)(ii) de la *Loi sur la faune* est modifiée en remplaçant l’expression « d’animaux sauvage » par l’expression « d’animaux sauvages ».

Loi sur les accidents du travail

35(1) Le présent article modifie la *Loi sur les accidents du travail*.

(2) Au paragraphe 78(4), l’expression « établi par le Conseil d’administration » est abrogée.

(3) Les paragraphes 98(5) et (6) sont modifiés en remplaçant l’expression « ministre » par l’expression « commissaire en conseil exécutif ».

Yukon College Act

36 In the English version of paragraph 6(1)(c) of the *Yukon College Act*, the expression “student union.” is replaced with the expression “student union; and”.

Loi sur le Collège du Yukon

36 La version anglaise de l’alinéa 6(1)c) de la *Loi sur le Collège du Yukon* est modifiée en remplaçant l’expression « student union. » par l’expression « student union; and ».
